

Services RH à la carte – formation et accompagnement

FORMATION et ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE



Notre Savoir-Faire RH à votre service !

Notre objectif est de vous supporter à atteindre vos objectifs.

Nous vous assistons et vous accompagnons :

- pour une activité ou un processus spécifique en RH ;
- pour assurer une expertise auprès de vos gestionnaires;
- pour une aide professionnelle temporaire;
- pour un coaching ou mentorat en développement de connaissances et compétences.

N'hésitez pas à faire appel à nos services professionnels de gestionnaires chevronnés.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de ces formations et accompagnements, ou pour en bénéficier, contacter nous au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.

De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services.